

Règlement financier 2020-2021 P1/3

Tarifs 2020-2021

Frais de 1^{ère} inscription 90 €

Contribution familiale

	Maternelle	Elémentaire	Collège
Frais de scolarité	Voir la fiche de péréquation jointe.		
Activités culturelles et pédagogiques	79 €	79 €	109 €
Participation à l'achat des livres		17 €	28 €
Développement du numérique		15 €	
Carte magnétique d'identité scolaire		13 € (20 € à partir du 2 nd renouvellement)	
Frais de gestion carte magnétique		3 €	

Demi-pension (Forfait annuel)	
1 repas par semaine	289 €
2 repas par semaine	578 €
3 repas par semaine	793 €
4 repas par semaine	985 €
Repas exceptionnel	7,95 €

Etude / Garderie (Forfait annuel)	
1 jour par semaine	226 €
2 jours par semaine	354 €
3 jours par semaine	475 €
4 jours par semaine	520 €
Etude ou garderie exceptionnelle	9,50 €

Frais complémentaires Ecole			
Garderie 7h45 à 8h10 (Forfait annuel)	157 €	157 €	
Anglais	Grande Section 56 €	CP au CM1 95 €	CM2 95€
Anglais/Allemand			
Théâtre	75 €	75 €	

Frais complémentaires Collège		
Participation à l'achat du 2 nd jeu de livres portée sur la facture pour le compte de l'A.P.E.L.		6°/5° 15 €
Activités de la Pastorale (KT et culture religieuse) pour tous les 6°, et les 5° inscrits au KT.		6°/5° 30 €

Cotisations		4,30 €* 4,80 €* Adhésion obligatoire :
UGSEL Union générale sportive de l'enseignement libre des Yvelines		
*tarif au 15/10/2019, à titre indicatif, adhésion qui peut être réévaluée par l'UGSEL d'ici la rentrée 2020		



Règlement financier 2020-2021 P2/3

Tarifs 2020-2021

Fournitures diverses refacturées (manuels, fichiers, cahier de texte...)

Le coût des **activités périscolaires optionnelles** sera porté sur les documents de rentrée (Pour l'école : échecs, arts plastiques, activités manuelles, mini-tennis et pour le collège : échecs, théâtre, arts plastiques, mosaïque, basket, préparation aux examens de Cambridge)

Cotisations :

Cotisations facultatives* :

ASELY (Association de solidarité de l'enseignement libre des Yvelines) 59 € par famille

Cette cotisation permet à l'enseignement catholique de soutenir, notamment dans l'effort de travaux, les établissements du département. Sainte Thérèse bénéficie de son aide.

APEL (Association de Parents d'Elèves) 27 € par famille (au 15/10/2019, à titre indicatif, adhésion qui peut être réévaluée par l'UDAPEL d'ici la rentrée 2020)

FONDS DE SOLIDARITE 15 € par famille

Ces sommes seront déduites du montant à payer par les familles qui en auront fait la demande par courrier déposé au secrétariat contre signature ou par lettre RAR avant le 15 09 2020 **dernier délai.*